



EN BREF

L'APPLICATION D'APPROCHES SENSIBLES AU GENRE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

OCCASIONAL PAPER NO. 10

© 2021 OSCE/Bureau du Représentant spécial et Coordinateur
de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains

Design: Tina Feiertag, Vienne
Illustration: shutterstock

Table des matières

1	Aperçu général	4
2	Prévention	6
3	Protection	8
4	Poursuites	10
5	Recommandations	12

CHAPITRE 1

Aperçu général



La traite des êtres humains (TEH) est un crime hautement différencié selon le genre qui touche les femmes, les hommes, les filles et les garçons de manières différentes. Ces dernières années, la dimension de genre de la TEH a bénéficié d'une attention considérable qui s'est traduite par des programmes, des politiques et des lois. De nombreux aspects de ce crime liés au genre demeurent cependant cachés et ne sont pas abordés dans les stratégies existantes de prévention, de protection et de poursuites.

En ratifiant un certain nombre d'instruments internationaux et en souscrivant aux engagements de l'OSCE, les 57 États participants de l'Organisation se sont tous engagés à adopter des *approches sensibles au genre* pour lutter contre la traite des êtres humains. Ces instruments tiennent compte du fait que la traite touche les femmes, les hommes, les filles et les garçons, mais aucun des instruments juridiques ou de politique générale contre la traite n'indique clairement ce qu'implique une *approche sensible au genre*. Par ailleurs, en raison de l'absence d'attention dédiée à l'ensemble des aspects liés au genre, y compris le manque de reconnaissance de la proportion accrue de victimes masculines détectées et de celles ne correspondant pas au profil de la *victime idéale*¹ et qu'on n'y réagit pas, les victimes potentielles ou leurs vulnérabilités et leurs besoins sont mal connus.

Le présent document résume les conclusions tirées d'un projet de recherche fondé sur des expériences réelles d'acteurs de terrain et sur des témoignages de survivants, qui s'intitule *L'application d'approches sensibles au genre dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains* et a été exécuté par le Bureau du Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains. Il a pour objet de faire en sorte que les stratégies de prévention, de protection et de poursuites soient globales et ne négligent aucune victime quelle que soit la forme

d'exploitation qu'elle a subie. Il présente en outre une liste de recommandations à l'attention des États participants de l'OSCE et, plus généralement, de tous les acteurs de la lutte contre la traite en vue d'intensifier l'élaboration de stratégies davantage intégrées, adaptées et sensibles au genre, qui tiennent compte des vulnérabilités et des besoins propres à chaque genre des victimes de la traite, en particulier des victimes de crimes qui sont souvent négligés.

Instruments et engagements internationaux

L'importance du rôle joué par le genre dans la traite des êtres humains a conduit à reconnaître la nécessité d'approches sensibles au genre dans plusieurs instruments internationaux juridiquement contraignants tels que le Protocole de Palerme², la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et la Directive 2011/36/UE du Parlement européen.

À l'OSCE, les 57 États participants se sont tous engagés à adopter des approches sensibles au genre pour lutter contre la traite des êtres humains en souscrivant à une série d'engagements propres à chaque genre qui reconnaissent que la discrimination fondée sur le sexe figure parmi les causes profondes de la traite (PC.DEC/557, MC.DEC/10/11) et ont souligné la nécessité de s'attaquer aux aspects propres à chaque genre de la lutte contre la traite (MC.DEC/6/17, MC.DEC/7/17).

“ Les liens entre la traite des êtres humains et le genre sont à la fois intrinsèques et complexes. La présente publication a pour but de faire en sorte qu'aucune victime ne soit négligée quels que soient son genre ou la forme d'exploitation qu'elle a subie.”

Valiant Richey, Représentant spécial et Coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains

1. Le terme 'victime idéale', employé dans la présente étude, renvoie à l'image des personnes touchées par la traite des êtres humains et auxquelles le statut de victimes est aisément accordé en raison d'une adhésion perçue à certains critères socialement construits, y compris des critères de genre.

2. Organisation des Nations Unies (2000), Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

CHAPITRE 2

Prévention



La connaissance des causes profondes et des facteurs qui contribuent à accroître la vulnérabilité des victimes à la traite est primordiale pour élaborer et mettre en œuvre des mesures de prévention qui répondent comme il convient au caractère différencié de la traite selon le genre. La principale difficulté pour les défenseurs de la lutte contre la traite réside dans le fait qu'il n'existe pas de profil unique de victime, ou de *victime idéale*, et qu'il n'y a pas de réponses passe-partout.

“ Actuellement, la façon dont nous nous attaquons à la traite des êtres humains correspond à un système prédéfini de préjugés en vertu duquel nous entrons par la porte pour sauver des femmes et des filles.”

Survivant de la traite et prestataire de services aux États-Unis

La discrimination fondée sur le genre et la répartition inégale des chances sociales et économiques ainsi que l'exposition à la violence domestique et à d'autres formes de violence en particulier dans les situations de conflits et à la lumière de l'impact de la pandémie de Covid-19, sont d'importants facteurs qui contribuent à accroître en particulier la vulnérabilité des femmes et des filles à la traite. En s'attaquant à la discrimination et en assurant l'égalité des chances pour les femmes, on peut donc contribuer à réduire leur vulnérabilité à la traite.

L'inégalité entre les genres reposant sur des préjugés et des stéréotypes de genre a un impact socio-économique sur la société dans son ensemble. En outre, les notions nocives de masculinité et les attentes patriarcales en ce qui concerne le travail et le genre sont néfastes aussi bien pour les hommes que pour les garçons, qui jouent traditionnellement un rôle crucial de soutiens de famille ; l'insécurité économique des ménages, particulièrement en temps de crises, constitue donc un facteur de risque majeur pour les hommes et les garçons susceptibles de devenir des victimes de la traite, tout particulièrement aux fins d'exploitation par le travail, de criminalité forcée et de prélèvement d'organes.

“ L'histoire de la violence sexuelle concerne surtout les filles en tant que personnes exposées au risque de traite. Dans le cas des garçons, le patriarcat, en tant que facteur de risque, leur apprend qu'ils doivent, à tout prix, assurer la subsistance de leurs familles ; leur rôle traditionnel les expose au risque de devenir des victimes d'une exploitation par le travail. Leur rôle de soutien de famille peut constituer un obstacle à la détection des risques.”

Prestataire de services en Serbie

Il faudrait aussi considérer la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons comme une violence fondée sur le genre, car les auteurs recourent à des masculinités violentes et nocives pour dénigrer leurs victimes et attenter à leur dignité. Cela vaut en particulier pour les personnes nées de sexe masculin qui ne se conforment pas aux normes, attitudes et comportements socialement construits que l'on associe traditionnellement à la masculinité. Ces personnes sont extrêmement vulnérables à une exploitation sexuelle à des fins commerciales à cause de taux plus élevés de sans-abrisme, de marginalisation familiale, de violence et d'insécurité économique résultant d'une discrimination et d'une persécution institutionnelles.

Les attitudes et les préjugés sociétaux de genre ainsi que les inégalités structurelles fondées sur le genre font donc obstacle à l'élaboration de politiques et de mesures de prévention de la TEH visant à remédier à la vulnérabilité des victimes qui ne sont pas souvent identifiées et de celles de secteurs non corrélés de la traite, telles que les femmes exploitées dans le secteur du travail ou la traite³ des hommes à des fins d'exploitation sexuelle.

Des programmes ciblés de renforcement de la sensibilisation visant à reconnaître les hommes et les garçons comme des victimes potentielles, tout en prenant aussi en considération les femmes et les filles dans les secteurs où elles sont très exposées à un risque d'exploitation, sont déterminants pour la prévention de la traite humaine. Il est important non seulement de sensibiliser davantage à la dimension de genre des facteurs de vulnérabilité, mais aussi de mieux comprendre que la demande alimentant la traite humaine présente des dimensions de genre. Pour être efficaces, les stratégies de prévention doivent en outre tenir compte des voix des victimes et des survivants pour faire en sorte que les campagnes ciblées ne reposent pas sur le paradigme de la *victime idéale*, mais traduisent une connaissance étendue de la diversité de l'exploitation et la nécessité de mobiliser un large éventail de communautés.

Méthodologie de recherche

Le présent document se fonde sur les conclusions d'un projet de recherche multiméthodes qui a comporté des enquêtes, des entretiens avec des experts et des réunions de groupes d'experts auxquels ont pris part des participants de plus de la moitié des États participants de l'OSCE, ainsi qu'une analyse des publications existantes sur la question de la TEH et du genre. Pour cette étude, on a associé les voix de survivants, de spécialistes de la lutte contre la traite, de prestataires de services et de responsables de l'application des lois en vue de combler les lacunes et de fournir un vaste aperçu des aspects de la TEH liés au genre, de recenser à la fois les bonnes pratiques et les problématiques et d'offrir une base de discussion au sujet des moyens possibles d'intensifier nos efforts et d'améliorer notre réponse.

3. L'expression secteurs non corrélés de la traite est employée pour désigner les formes de traite qui touchent principalement les victimes du sexe opposé, telles que l'exploitation sexuelle des hommes et des garçons ou la traite des femmes et des filles aux fins du prélèvement d'organes.

CHAPITRE 3

Protection

La protection des victimes de la traite requiert une *approche sensible au genre*. Il en est ainsi parce que les victimes de différents genres sont exploitées de manières différentes et ont donc des besoins différents. Les femmes et les filles victimes de la traite subissent par exemple des taux élevés de violence physique et sexuelle et ont besoin de mesures adaptées de soutien et d'autonomisation. Pour leur part, les victimes masculines peuvent avoir besoin d'un soutien psychologique, d'une aide médicale et de soins de santé qui diffèrent de ceux que nécessitent les victimes féminines.

L'identification d'une victime de la traite est une étape cruciale qui peut faire la différence entre se voir offrir une assistance et un accès à la justice ou être poursuivi. Or, l'image prédominante de la victime, qui est typiquement féminine ou possède les caractéristiques associées aux notions de vulnérabilité, de faiblesse et d'innocence (soi-disant *victime idéale*), entrave le processus d'identification et l'allocation de ressources pour répondre aux besoins des victimes qui ne répondent pas aux caractéristiques perçues des victimes de la traite. Le genre joue un rôle crucial dans la construction de ces présomptions sociales, ce qui peut expliquer pourquoi certains groupes sont plus aisément identifiés comme victimes que d'autres.

“ Lorsque la personne est une femme ou une fille, il est recouru à des mesures de protection contre l'exploitation sexuelle. Mais si un garçon est par exemple exploité à des fins de criminalité forcée, les stéréotypes de genre prévalent et des mesures de protection ne sont pas disponibles. Il en va ainsi également dans le cas d'une femme âgée parce qu'elle ne correspond pas au stéréotype lié à l'âge.”

Prestataire de services en Italie

Betroffene von Menschenhandel fallen oft auch in die Grauzone zwischen den Kategorien Opfer und Täter, insbesondere im Les victimes de la traite tombent souvent dans la zone grise entre les catégories victime et délinquant, en particulier dans le contexte de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles dans les pays où la prostitution est illégale, ou dans celui de l'exploitation de jeunes hommes à des fins de travail forcé dans des plantations illégales de cannabis ou de criminalité forcée, ce qui entrave encore davantage les efforts d'identification et de protection.

En outre, il est particulièrement difficile pour les hommes et les garçons de se considérer comme des victimes. Ils craignent d'être stigmatisés et de perdre leur dignité en acceptant le statut de victime, ce qui, de leur point de vue ou dans leur culture, pourrait être lié aux constructions stéréotypiques de la masculinité et est considéré comme plus dévastateur qu'une altercation physique.

En plus de divers obstacles à la recherche et à l'acceptation d'une assistance pour les victimes tant masculines que féminines, il subsiste une pénurie d'aide adaptée, par exemple en ce qui concerne la fourniture de soins de santé différenciés ou d'un hébergement sûr, qui tiendrait compte des besoins des victimes propres à leur genre en fonction du type d'atteintes et d'exploitation auxquelles elles ont été soumises. L'étude conduite par l'OSCE a constaté que de multiples groupes sociaux sont négligés par les prestataires de services et les décideurs et sont, plus généralement, exclus du débat sur la lutte contre la traite, y compris les victimes qui ne correspondent au profil de la *victime idéale*.

“ Dans quelle mesure l'étalage de la condition de victime est-il marqué par le genre, en particulier dans le domaine de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, mais aussi, plus généralement, dans celui de la traite des êtres humains ? Ce n'est pas seulement un problème de genre, mais c'est aussi un problème intersectionnel, dans lequel la victime est censée être blanche et jeune à la fois. Ainsi, on néglige non seulement les victimes masculines, mais aussi les victimes féminines âgées. C'est au fond toute personne qui ne correspond peut-être pas aux normes de la victime idéale.”

Spécialiste de la lutte contre la traite en Allemagne

Poursuites



Il existe un certain nombre de problèmes liés au genre qui font obstacle à la poursuite des trafiquants et au rendu de la justice aux victimes. En premier lieu, les relations entre la victime et l'auteur du crime sont complexes et peuvent impliquer un recrutement par des membres de la famille, des liens traumatiques, des relations sentimentales, ainsi que la violence, la peur et la manipulation.

En deuxième lieu, l'interaction des victimes avec les praticiens de la justice pénale est souvent influencée par les préjugés et les stéréotypes de genre relatifs au profil de la *victime idéale*, qui peuvent conduire à une maltraitance des victimes, par exemple à un interrogatoire inapproprié, voire à une inconduite sexuelle, ainsi qu'au rejet des plaintes pour victimisation et au déni du statut de victime. Les avocats de la défense mettent souvent en cause le caractère ou le comportement des victimes pour tenter de contester leur crédibilité. Alors que les coupables jouissent de l'impunité, les victimes sont confrontées à une stigmatisation sociale, à la honte et à la crainte d'être poursuivies pour infractions mineures, adultère, homosexualité ou prostitution. La méconnaissance de certaines formes de traite – telles que le mariage forcé ou l'exploitation des femmes par le travail – qui peuvent également être ignorées en tant que pratiques culturelles, contribue encore davantage à la large impunité des trafiquants.

La société et, par extension, les services de répression sont conditionnés par des présomptions de genre qui voient dans les femmes et les filles des victimes potentielles et dans les hommes et les garçons des coupables potentiels. Ainsi, les droits des hommes et des garçons victimes de la traite sont souvent ignorés parce que la participation forcée à des activités criminelles en tant que forme de traite n'est guère reconnue. La capacité du système de justice pénale de reconnaître les hommes et les garçons comme victimes de la traite reste donc limitée.

En troisième lieu, il existe des problèmes associés aux différents stades de la procédure pénale, tels que l'appariement approprié par genre des victimes et des agents des services de répression, la représentation globale des femmes dans le secteur de la justice pénale ainsi que les connaissances et la sensibilisation des praticiens de la justice pénale sur les questions de genre. En effet, la dynamique de genre est décisive pour gagner la confiance d'une victime. Les antécédents personnels en tant que victime, ainsi que les paramètres culturels et les préférences individuelles sont importants et devraient être pris en compte lorsqu'il est décidé d'apparier une victime avec un agent de justice pénale.

La question de l'appariement par genre, entre autres, illustre les liens inhérents entre une réponse efficace et la sensibilité au genre dans le système de justice pénale. Il est possible de créer un environnement sensible au genre non seulement en recrutant davantage de femmes dans les services de répression et la magistrature, mais aussi en transformant la structure organisationnelle et les rapports de force qui perpétuent l'inégalité et les stéréotypes. Pour assurer cette transformation – et s'attaquer plus efficacement à l'impunité pour la TEH – une formation à la sensibilité au genre qui améliore les connaissances et les compétences de genre des praticiens en ce qui concerne diverses techniques et modalités de traite est nécessaire.

“ Dans les affaires où j'ai été la procureure, et la seule femme dans la procédure – accusé, défense et jury compris – la sympathie n'était pas excessive ; l'ombre d'un doute planait semble-t-il sur tous ces visages. C'était comme si tous ces hommes doutaient au départ qu'un acte criminel ait été commis.”

Procureure en Grèce

Recommandations

L'application d'approches sensibles au genre dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains

Compte tenu à la fois des pratiques prometteuses et des problématiques recensées au cours de l'étude de l'OSCE, les mesures ci-après sont recommandées pour faire en sorte que les politiques et les programmes mis en œuvre pour faire face à la traite des êtres humains soient réellement efficaces. Lors de l'examen des recommandations qui suivent, les États participants de l'OSCE sont invités à embrasser le large éventail de possibilités offertes pour la mise en œuvre d'approches sensibles au genre dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains – approches qui ne soient pas seulement restreintes aux besoins de protection des victimes féminines dans l'exploitation sexuelle et des victimes masculines dans l'exploitation par le travail, mais englobent aussi de nombreuses actions possibles en matière de prévention et de poursuites. Le fait de veiller à ce que les lois, politiques et programmes répondent aux besoins spécifiques des victimes qui ont été marginalisées jusqu'ici ne devrait pas affecter l'attention et les ressources péniblement obtenues en faveur des femmes et des filles, qui représentent le groupe de victimes le plus détecté. Il est nécessaire de renforcer la protection spécialisée de toutes les victimes en appliquant systématiquement des approches sensibles au genre dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains.



Domain 1: **Collecte de données et production de connaissances**

Le manque de données sur le rôle du genre dans les différentes formes de traite nuit à la capacité des décideurs d'élaborer des stratégies adéquates de prévention, de protection et de poursuites. En raison de l'évolution constante des tendances et des modalités de la traite, des recherches continues sur les aspects de la TEH liés au genre sont nécessaires. Cela peut jouer un rôle déterminant en aidant à élaborer des stratégies qui soient en phase avec le vécu des victimes de la traite et leurs besoins. Il est donc important d'instituer des mécanismes proactifs pour rassembler des données désagrégées par genre, notamment en ce qui concerne les formes de traite qui n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes.

Recommandations

- Promouvoir des mécanismes proactifs de collecte de données pour rassembler des données désagrégées par genre, l'accent étant mis sur les domaines n'ayant pas fait l'objet de recherches suffisantes ;
- Effectuer des recherches qualitatives approfondies pour étudier les liens entre le genre et les situations de traite, en particulier les formes de traite moins visibles telles que la servitude domestique et le prélèvement d'organes, ainsi que l'exploitation sexuelle des hommes et des garçons et d'autres personnes qui ne correspondent pas au profil de la victime idéale.



Domain 2: **Renforcement des capacités et élimination des préjugés dans la lutte contre la traite**

Les préjugés et stéréotypes de genre font que certains profils de victimes et certaines formes de traite sont moins visibles. Le manque de connaissances et de méthodes pour remédier à cela fait obstacle à un travail de prévention et de détection adéquat. Il est donc essentiel d'améliorer les connaissances des acteurs de la lutte contre la traite afin qu'ils soient mieux à même d'identifier les profils de victimes non idéales, qu'elles soient féminines ou masculines, conformément aux obligations et aux engagements des États en matière de genre.

Recommandations

- Développer les connaissances des acteurs de la lutte contre la traite afin qu'ils soient mieux à même de s'attaquer aux préjugés de genre, d'identifier les profils de victimes non idéales et de répondre comme il convient aux besoins de toutes les victimes, conformément aux obligations des États participants de l'OSCE relatives au genre, notamment en élaborant des mécanismes nationaux d'orientation efficaces ;
- Renforcer la formation centrée sur les victimes et sensible au genre des professionnels des services de répression et judiciaires ;
- Promouvoir le développement des carrières des femmes dans les systèmes de justice pénale et la représentation des hommes dans les services sociaux en vue d'améliorer l'interaction avec les victimes aussi bien masculines que féminines.



Domain 3: **Intervention fondée sur les besoins pour les populations mal desservies**

Il subsiste une pénurie d'assistance adaptée répondant aux besoins individuels de toutes les victimes. D'importantes lacunes ont été relevées, en particulier dans les secteurs moins visibles de l'exploitation. Il est donc urgent d'élaborer des interventions pour aider à identifier les victimes aussi bien masculines que féminines dans les secteurs non corrélés de la traite, et pour répondre à leurs besoins propres et remédier à leurs vulnérabilités.

Au cours des 15 dernières années, la proportion de victimes masculines de la traite qui ont été détectées a plus que doublé. Ces victimes représentent désormais 35 % des victimes de la traite détectées dans le monde entier, proportion qui atteint 49 % en Europe de l'Ouest et du Sud (ONU DC 2020). Bien que les victimes masculines soient de plus en plus prises en considération dans les programmes de lutte contre la traite, ce groupe de victimes ne bénéficie toujours pas de l'attention et du soutien voulus dans les trois piliers que sont la prévention, la protection et les poursuites. Une des formes les plus cachées de TEH est constituée par l'exploitation sexuelle des garçons et des hommes. Cette invisibilité est due en grande partie aux tabous et aux stigmates associés à cette forme de traite, ainsi qu'au fait que les victimes de crimes sexuels sont souvent associées exclusivement aux femmes et aux filles.

En outre, les victimes qui ne correspondent pas au profil stéréotypique de la *victime idéale* retiennent très peu l'attention et subissent donc une double victimisation. On sait si peu de choses au sujet de l'étendue et de l'ampleur de la victimisation de ces personnes que les facteurs d'attraction et de répulsion et les besoins de ce groupe de victimes après leur exploitation n'ont pas encore été déterminés ou satisfaits comme il convient.

Le genre à lui seul ne définit pas le risque ou la vulnérabilité à la victimisation. Il est donc important de se pencher sur d'autres facteurs entrecroisés tels que l'âge, des conditions de vie difficiles (y compris le chômage, le statut d'immigration, l'invalidité, la maladie, la toxicomanie ou le sans-abrisme), l'ethnicité ou l'appartenance raciale.

Recommandations

- **Élaborer des interventions en vue d'offrir des services de prévention et de protection adaptés aux besoins de toutes les victimes, en particulier de celles qui sont moins susceptibles de se manifester. Une assistance adaptée devrait tenir compte des besoins des victimes propres à leur genre en fonction du type d'atteintes et d'exploitation qu'elles ont subies ;**
- **Envisager de procéder à une cartographie inter-organisations des secteurs à haut risque afin de mieux adapter les interventions aux besoins des victimes ;**
- **Réexaminer la législation et les politiques nationales afin de s'assurer qu'elles couvrent les besoins de toutes les victimes en matière de protection ;**
- **Promouvoir l'utilisation d'une lentille intersectionnelle, en tenant compte des divers facteurs contributifs, afin d'élaborer des stratégies globales et efficaces de prévention et de protection, notamment en recourant à des mécanismes nationaux d'orientation ;**
- **Remédier au risque de double victimisation en concevant des programmes de prévention et d'assistance fondés sur les droits qui se basent sur les vulnérabilités et les besoins des victimes ou des victimes potentielles.**



Domain 4: Sensibilisation et éducation des jeunes

Les campagnes anti-traite jouent un rôle crucial dans l'éducation du public sur la nature et l'ampleur de la TEH. Au cours de ces campagnes, les voix des survivants sont déterminantes pour créer une narration de la traite et susciter des réponses de la part tant des décideurs que du public en général. Il est donc important de mettre sur pied des campagnes anti-traite couvrant tous les types de victimes et pas seulement la *victime idéale*. Les représentations stéréotypiques peuvent nuire au processus d'identification et aux victimes elles-mêmes en leur faisant revivre leurs expériences, porter atteinte à leur propre estime en leur montrant comment le public les voit, ou conduire au déni de leur victimisation si leur situation différait de ces représentations.

Il est également important d'éduquer sur les masculinités nocives et positives afin de favoriser l'engagement et de combattre les stéréotypes. Les masculinités nocives ont été reconnues comme constituant un facteur contribuant à la demande de services sexuels, ce qui, à son tour, favorise la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Une intervention ciblée de sensibilisation peut aider à jeter une base pour autonomiser et éduquer les jeunes quant à la façon de désapprendre et de prévenir de tels comportements.

Recommandations

- **Sensibiliser les organismes de lutte contre la traite, les services de répression et le public en général afin d'étendre les limites du paradigme de la victime idéale et de prêter davantage attention aux victimes qui ont moins de chances d'être identifiées, comme les hommes et les garçons dans l'exploitation sexuelle et les femmes et les filles dans l'exploitation par le travail ;**
- **Élaborer des méthodologies pour aider à concevoir des campagnes qui ne confortent pas l'image de la victime idéale ou les hiérarchies dans la victimisation, mais examinent plutôt les aspects de la TEH qui sont habituellement ignorés ou invisibles ;**
- **Incorporer des informations sur les masculinités tant nocives que positives dans les programmes d'éducation sexuelle des écoles et élaborer des campagnes de sensibilisation à l'intention des parents et des tuteurs ;**
- **Intégrer l'égalité entre les genres dans l'enseignement et élaborer des stratégies transformationnelles pour favoriser l'engagement des hommes et des garçons dans la lutte contre les stéréotypes discriminatoires de masculinité et de féminité et remédier aux causes profondes des préjugés de genre et de la violence à l'encontre des femmes.**



Le texte intégral du document et des recommandations est disponible en anglais et en russe à l'adresse : <https://www.osce.org/cthb/486700>

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) oeuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 57 États à travers le dialogue politique autour de valeurs partagées et par des activités concrètes qui changent durablement les choses.

Bureau du Représentant spécial
et Coordinateur de l'OSCE pour
la lutte contre la traite des êtres humains.
Wallnerstraße 6, 1010 Vienne, Autriche
Tel: + 43 1 514 36 66 64
Fax: + 43 1 514 36 62 99
email: info-cthb@osce.org
www.osce.org/cthb



Organisation pour la sécurité et
la coopération en Europe